

Séance du 5 avril 2022

DCM N° 2022-28

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	24
Date de la convocation		
30/03/2022		
Date d’Affichage		
06/04/2022		

L’an deux mil vingt deux

Et le cinq avril

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s’est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

16 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, SILVESTRI Dominique, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie Christine, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, PORTA Marine, MARTEL Enzo.

8 Membres absents excusés (procurations) :

MME GIAMARCHI Marie Dominique a donné procuration à MME BERTOLUCCI Marie Christine

MME CROCE AJACCIO Catherine a donné procuration à M. FINI René

MM UGOLINI Nuria a donné procuration à MME ALBERTINI Francine

MME LOMBARDO Florence a donné procuration à M. SIMONI Pierre Baptiste

MME DARNAUD Laure a donné procuration à M. POZZO DI BORGO Louis

M. LECA Jean-Louis a donné procuration à M. BIAGGINI Jean

MME NAPPO Michelle a donné procuration à M. SIMONPIETRI Michel

MME FICO Aurélie a donné procuration à M. MARTEL Enzo

5 Absents : PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, CAMUZAT Alexandre, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael,

Madame ALBERTINI Francine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération : VU l’instruction budgétaire M4,

BUDGET CINEMA U

PARADISU :

M4

Budget Primitif 2022.

VU le procès-verbal de réunion du conseil d’exploitation du 2 mars 2022,

VU le Débat d’Orientation Budgétaire organisé le 11 mars 2022,

VU le rapport de présentation du Budget présenté par Monsieur Louis POZZO DI BORGO, 1^{ER} adjoint au Maire,

Le Maire demande aux membres de l’Assemblée délibérante de se prononcer sur le Budget Primitif 2022 du Cinéma U PARADISU.

Il rappelle que ce budget est soumis à la TVA et est voté en H.T.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée délibérante, à l'unanimité

APPROUVENT

Le Budget 2022

SECTION D'EXPLOITATION

Vote par chapitre

En €	Crédits votés	Résultat reporté N-1	Total cumulé
Dépenses	346 000		346 000
Recettes	346 000		346 000

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE
P. MICHEL SIMONPIETRI

